

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'État un crédit d'étude de CHF 6'600'000 pour financer les études relatives à la construction du Centre d'enseignement de l'Ouest Lausannois (CEOL) à Renens et un crédit de CHF 7'260'000 pour l'acquisition d'une surface de terrain de 4'432 m² à prélever sur les parcelles n° 668 et 684 du cadastre de la commune de Renens.

La commission, composée de Mmes Stéphanie Apothéloz, Claudine Dind et de Mme Christiane Jaquet-Berger (excusée) et de MM. André Châtelain, Michele Mossi, Roger Saugy (remplace Pascale Manzini), Hans-Rudolf Kappeler, Philippe Jobin, Philippe Grobéry, Michel Miéville et Serge Melly, confirmé à la présidence, s'est réunie le lundi 5 avril à la salle des conférences 55 du DFJC de 9h00 à 10h15.

Elle était accompagnée de Mme Anne-Catherine Lyon (cheffe du département de la formation, de la jeunesse et de la culture), M. Séverin Bez (directeur général de l'enseignement postobligatoire), M. Yves Golay (chef de la Section Planification, Projets, Travaux au Service Immeubles, Patrimoine et Logistique).

Les notes de séance ont été prises par M. Fabrice Lambelet, Secrétaire de commission, que nous remercions pour son travail précis et rapide.

I. Introduction

Après l'acceptation, à l'unanimité, du rapport du Conseil d'État au Grand Conseil sur le postulat Yersin demandant un rapport en matière de planification des constructions scolaires de l'enseignement post-obligatoire, lors d'une séance à fin mars, le premier EMPD pour la construction d'un gymnase était prévisible et attendu.

C'est donc avec une certaine satisfaction face aux propositions du Conseil d'Etat que la commission s'est penchée en détail sur cet EMPD concernant une construction d'un gymnase à Renens, premier d'une série de quatre prévue jusqu'en 2030.

Avec, en point de mire, une acceptation de cet EMPD, la discussion s'est plutôt centrée sur les détails du projet, le bien-fondé d'un nouveau gymnase n'étant pas combattu.

II. Quelques remarques sur le programme

La commission a tout de même commencé son débat par jouer à se faire peur en se demandant ce qu'il adviendrait en cas de refus. La Cheffe du département explique alors que les conséquences seraient très lourdes financièrement (charges de location à Provence élevées) et très difficiles en matière d'effectifs.

Elle s'est ensuite posée la question du bien-fondé des suppressions par rapport au projet initial, pour des raisons d'économie. Par exemple, la salle de musculation n'est pas forcément la plus importante des prestations que doit fournir l'État aux étudiants. Une cafétéria avec un micro-ondes est aussi acceptable, quant on sait que les jeunes prennent plus facilement leurs repas dans un commerce voisin que dans un restaurant d'entreprise, même si on peut le déplorer !

L'utilisation d'un revêtement synthétique « tout temps » sera appréciée non seulement des étudiants, mais aussi par les sociétés locales ou la population, comme les trois salles de gymnastique d'ailleurs.

III. Quelques remarques sur le descriptif

La question du prix au m² est évoquée. Même si cela apparaît élevé au premier abord, c'est la solution la plus économique qui a été retenue, après estimation d'un organe agréé. Les terrain de Malley ou Renens sont stratégiques et donc très attractifs.

Au commissaire qui regrette que le site soit éloigné des transports publics, il est répondu que cet emplacement est tout de même près de la gare de Renens et qu'une étude de mobilité avait qualifié d'excellente l'accessibilité du site. Un commissaire salue également le nombre de places accordées au vélo et les espaces détente pour les étudiants, mis également à la disposition des habitants du quartier.

Concernant les études, un commissaire regrette que l'on ait engagé des personnes avec des contrats à durée déterminée plutôt qu'à durée indéterminée, surtout dans l'optique de la construction d'autres gymnases. Il est répondu qu'une action « Personnel Stop » a été enclenchée il y a quelques années.

IV. Remarques diverses

La commission se dit satisfaite que cette nouvelle construction soit faite selon le standard Minergie, auquel le SIPAL est aujourd'hui très attaché.

Il est précisé que ce nouveau gymnase est typiquement une dépense liée et empêche donc un référendum.

V. Conclusion

Le président passe à l'examen du projet de décret et fait voter les alinéas. Tous les articles sont acceptés à l'unanimité.

En conséquence, la commission, à l'unanimité, recommande au Grand Conseil d'entrer en matière sur cet objet.

Crassier, le 18 avril 2012

Le rapporteur :
(signé) *Serge Melly*